



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

Luxembourg, le 3 décembre 2020

Dépôt : Gilles Roth
Groupe politique CSV

*Interpellation au sujet des
politiques d'investissement du
FDC et du FSIL*

Relu la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015) portant création du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL),

Relu les travaux parlementaires ayant abouti à la création du FSIL,

Rappelant dans ce contexte que le gouvernement annonçait, dès l'ingrès, i.e. dans le cadre du projet de loi n°6722, que « La politique d'investissement du fonds souverain s'inspirera étroitement de celle du Fonds de compensation mis en place en 2004 pour gérer la réserve de compensation du régime général de pension, cette dernière ayant déjà fait ses preuves »,

Notant dans ce contexte qu'en 2017, le Fonds de compensation (FDC) a participé à une augmentation du capital de la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) pour un montant de 2,25 millions d'euros afin d'assurer à ladite société d'assurer son expansion de son activité de promoteur social,

Qu'il résulte toutefois de la politique générale du FSIL approuvée par le Gouvernement en conseil et dont fait partie la stratégie d'investissement, que durant les cinq premières années d'existence du FSIL, seulement certains types d'actions et d'obligations sont acceptés comme classes d'actifs éligibles,

Qu'autrement dit, des investissements dans des actifs immobiliers seraient exclus,

Que la construction de logements à prix abordable constitue une priorité, sinon la priorité de notre action politique en faveur de jeunes et des générations futures,

Qu'il convient donc de soutenir les acteurs en question par tous moyens,

Invite le Gouvernement,

à faire en sorte que la politique du FSIL soit revue afin de permettre des investissements directs ou indirects dans des actifs immobiliers situés au Luxembourg,

Martine Hansen
Hansen
Martine

G. Wipeler
G. Wipeler

Gilles Roth · *L. MOSAR*
Gilles Roth · L. MOSAR

R. Spautz
R. Spautz